



LA RENOUÉE DU JAPON

Une espèce invasive

Participez activement à la préservation
de la biodiversité locale en luttant contre
la prolifération de la Renouée du Japon



métropole
ROUEN-NORMANDIE

Qu'est-ce qu'une espèce invasive ?

Une espèce invasive est une espèce exotique introduite dans une autre région du monde et qui devient envahissante. Plus compétitive ou ne possédant pas de prédateurs naturels dans cette nouvelle région, elle prend la place des espèces locales dans la nature.

C'est le cas de la **Renouée du Japon**.



Comment agir efficacement contre la Renouée du Japon ?

Pour lutter contre sa prolifération, **cette plante n'est plus acceptée dans les bennes de déchets végétaux** : les tiges et racines, non dégradées complètement lors du compostage, peuvent se retrouver dans le compost puis repousser et créer de nouveaux foyers.



Quelle gestion appliquer à la Renouée ?

- Pas de broyage ou de débroussaillage qui répandent des fragments et multiplient les pieds (mieux vaut ne pas intervenir que de disperser les fragments).
- Coupe nette à la base au minimum 7 fois par an puis mise en sacs fermés pour éviter la dispersion pendant le transport.
- Pas de désherbage chimique, car cela est totalement inefficace sur la Renouée et pollue les nappes d'eau.

Vous avez coupé la Renouée, que faire de ces déchets ?

- La Renouée n'est plus collectée en déchets végétaux.
- Mettez donc les déchets de Renouée dans des sacs d'ordures ménagères qui seront collectés en même temps que les ordures habituelles.
- Si vous transportez la Renouée pour l'apporter en déchetterie, veillez à le faire dans des sacs fermés ou en remorque bâchée pour éviter tout risque de dispersion durant le transport. En effet, 1 cm de racine ou de tige suffit pour générer un nouveau pied ! La Renouée doit être déposée avec les déchets incinérables après signalement aux agents d'accueil.



ATTENTION
La Renouée du Japon
n'est pas un déchet vert,
c'est un incinérable !

Plus d'informations sur les espèces invasives sur
www.metropole-rouen-normandie.fr/les-especes-invasives.html